

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, douze décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs les membres en exercice.

Etaient absents : M. Delagrangé Pierre, M. Prévost Jean-Pierre et M. Prévost Laurent.

Monsieur Patrice MOREL a été élu secrétaire de séance

I – LECTURE DU DERNIER COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 26 juillet 2018, aucune remarque dans le contenu ne sont formulées.

Il est adopté à l'unanimité

Par contre M. DESSOYE Claude demande que le compte rendu soit envoyé plus rapidement, Mr. Mériaux explique une partie du retard par son arrêt maladie du mois de novembre et confirme que l'établissement du compte rendu sera fait dans des délais plus courts.

D'autre part plusieurs conseillers demandent que les réunions de conseil ne se fassent pas pendant les mois de juillet et août sauf cas spéciaux.

II – COMPTE-RENDU AUX PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS

1) M. Dessoye a assisté à une réunion du Syndicat des eaux de Fismes : une commune de l'Aisne sera raccordée prochainement.

2) M. Mériaux n'a pas pu participer à la dernière convocation de la Communauté Urbaine du Grand Reims vu son état de santé et sera également très gêné pour des déplacements dans les prochains mois.

III-DISSOLUTION DU SIPEC

La compétence du périscolaire sera reprise fin 2018 par la Communauté Urbaine du Grand Reims. Le syndicat intercommunal intercommunal périscolaire de l'école de COURLANDON (SIPEC) s'est réuni ce jour et les membres ont accepté sa dissolution. Notre conseil municipal doit également accepté cette dissolution.

Après discussion le conseil municipal délibère et accepte cette dissolution du SIPEC à compter du 1 janvier 2019.

IV-ADOPTION DU RAPPORT DU CLECT DE SEPTEMBRE 2018 ET DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Par courrier du 13 septembre, la Communauté Urbaine du Grand Reims nous a fait parvenir le rapport du CLECT (rapport qui ne modifie pas l'attribution de compensation pour Courlandon) .

Il est demandé au conseil municipal :

- 1) D'approuver le rapport de la commission du CLECT réunie le 12/09/2018 et transmis aux communes le 13 septembre 2018.

- 2) D'adopter le montant de l'attribution de compensation de droit commun visé dans l'annexe n°5 dit Synthèse de ce rapport.

Le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité ces deux articles et autorise M. le Maire à signer la délibération concernée.

V – ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS.

M. Mériaux présente au Conseil municipal la demande de la Communauté Urbaine du Grand Reims sur une adhésion de notre commune à la centrale d'achat.

Après discussion le conseil municipal délibère et refuse à l'unanimité cette adhésion.

VI – INFORMATION SUR LE TERRAIN DEVANT LA PROPRIETE DE M. VILLAR.

M. VILLAR propriétaire du terrain situé devant sa propriété et devant l'église a confirmé à M. Mériaux, son accord pour la vente de cette parcelle à la commune. M. le Maire lui a demandé un chiffrage de ce terrain. Nous attendons sa proposition pour prendre une décision.

VII – FINANCEMENT TRAVAUX

M. Mériaux désire présenter au conseil municipal une réflexion sur le financement des prochains travaux et investissements communaux.

Les deux principaux projets sont les travaux de la rue du vieux château (qui est une voirie départementale ce qui oblige notre commune au financement des trottoirs et d'autres travaux) et le second serait l'investissement de l'achat du terrain de M. Villar.

Les deux projets cumulés sont importants en montant et cela risquera de gêner fortement la capacité d'investissement de notre commune dans les années suivantes.

Des décisions de modifications de subventions notamment sur les trottoirs vont être prises dans les prochains mois par la Communauté Urbaine ce qui faciliterait nos projets.

Le conseil décide de faire chiffrer de façon définitive ces deux projets et de connaître aussi les possibilités de subventions afin de prendre une décision définitive et charge M. le Maire de mener à bien cette démarche.

VIII – COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN AVEC Mme KURIK

Le 19 novembre, nous avons reçu en mairie notre Député Mme Kurik accompagné par son assistant parlementaire et un journaliste. De notre côté étaient présents Mme Mauvezin, M. Landragin et M. Mériaux.

M. le Maire a présenté le village et ses spécificités à savoir : difficulté d'un petit village dans une communauté urbaine importante, projet de travaux dans le village, installation trop tardive de la fibre, déconsidération des territoires ruraux, etc.

Nous avons rapidement glissé la discussion sur la première manifestation des « gilets jaunes ». Nous avons été déçus des réponses de Mme Kurik qui ne comprenait pas les revendications de la base du mouvement. Nous avons un peu l'impression d'une leçon bien apprise avec des consignes venues de plus haut.

IX – INFORMATION SUR LA FIBRE OPTIQUE et LE NRO

- 1) Par courrier en date du 4/10/2018, la Communauté Urbaine du Grand Reims nous informe que le développement de la fibre optique dans notre commune se fera entre août 2019 et août 2020.

D'autre part nous devons signer une convention avec la société Losange (chargé de l'installation de la fibre dans notre région). Cette convention rétribue la commune pour un montant annuel de 560 € pour l'occupation du terrain communal.

Après discussion, le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité cette convention. Il autorise également M. le Maire à signer cette convention et tout autre document y afférent.

2) Après avoir décidé l'implantation du NRO sur une parcelle rue du Moulin appartenant à la Ste ACTIS, une division parcellaire a été réalisée par un géomètre.

La parcelle concernée pour ce projet est : A 542 pour 28 m² et la Ste ACTIS la vend au prix de 60 € le m² HT.

Le conseil à l'unanimité accepte cet achat et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer tout document permettant l'achat de cette parcelle.

X – INFORMATION SUR LE P.L.U

Nous avons été informés que les services de l'ETAT imposait que nous réalisions une étude environnementale et que cette étude était obligatoire. Cette étude sera menée par un bureau indépendant du bureau qui gère le PLU.

La Communauté Urbaine du Grand Reims fera donc un appel d'offres et choisira le bureau qui mènera à bien ce projet. Ce bureau sera retenu début janvier et une ou des réunions seront programmés.

Le délai du PLU sera prolongé du temps de la réalisation de cette étude et risque de modifier quelque peu le projet en cours.

XI – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA CUGR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-4-2 L.5211-17, L.5211-41-3,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mai 2018 portant approbation des statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la délibération n°CC-2018-78 du conseil communautaire du 28 juin 2018 actualisant les statuts de la communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

D'approuver les statuts actualisés de la communauté urbaine du Grand Reims

XII – COLIS DE NOEL

Les colis de Noël destinés aux personnes âgées de plus de 60 ans ont été distribués le dimanche 9 décembre par Mme Beurrier Kathy et M. Mauvezin Frédéric.

XIII – QUESTIONS DIVERSES

- 1) M. le Maire a réussi à rentrer en contact avec la Famille DELAVIE, propriétaire de la sépulture dont la croix menace de tomber sur d'autres tombes. Nous avons d'ailleurs suite à l'aggravation du problème du faire tomber la croix de cette tombe. Par contre des échanges de courrier avec la famille devraient aboutir soit à une récupération de la sépulture, soit à une remise en état de celle-ci.
- 2) M. Cattarin Pierre demande de regarder à garnir le socle du monument aux morts avec des cailloux blancs ou clair. M. Mériaux examinera sur place avec M. Cattarin cette demande.
- 3) La Communauté Urbaine du Grand Reims nous a proposé d'assister à une réunion sur la prévention de traitement des déchets ménagers. M ; Landragin s'est proposé pour représenter notre commune ce rendez-vous aura lieu le 18 décembre prochain à Reims.

La séance est levée à 22 h 00

AUDITRICES ou AUDITEURS LIBRES :

Mme et M. Desmasures ont exprimés un souci d'inondation du bas de leur parcelle. M. Mériaux se rendra sur place accompagné par M. Cattarin Pierre afin d'examiner le problème.